

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **72 (1936)**

Heft 40

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Examens pédagogiques des recrues. — Congrès de la F. I. A. I. — VAUD : Aux présidents de sections. — Aux institutrices. — Leçon inaugurale. — Un départ. — Pour Echichens. — Notre Caisse de retraite. — Glanures. — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : Avis. — U. I. P. G. - DAMES : Séance du 7 octobre. — Soirée récréative. — JURA : La crise du français et émulation.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : R. DOTTRENS : *Le nouveau plan d'études belge (suite).* — **INFORMATIONS :** *Société évangélique d'éducation. — Pour la santé des écoliers. — PRATIQUE : P. H. : Centre d'intérêt : L'oiseau. La construction des nids : les potiers. — G. F. : Pour former le jugement. — DIVERS : Le chauffage des écoles.*

PARTIE CORPORATIVE

RÉINTRODUCTION DES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

La délégation de trois membres (MM. Bœsch, Graf, Stroëlé) désignée par la Conférence des délégués du S. L. V. et de la S. P. R. le 4 octobre, a été reçue par M. Minger, conseiller fédéral et chef du Département militaire, en date du 19 octobre. Elle lui a présenté le vœu que les deux organisations de l'enseignement puissent avoir le temps et l'occasion de discuter sur la question de la réintroduction des examens pédagogiques des recrues, et de faire des propositions sur la façon dont pourrait être comblée la lacune existant actuellement entre la date de la sortie de l'école et celle de l'entrée au service, par un enseignement des connaissances civiques directement utile à la prospérité de notre pays. M. Minger exprima sa satisfaction d'apprendre que les associations de l'enseignement sont disposées à collaborer à la solution d'une question aussi capitale que difficile, reconnut que toutes les faces du problème devaient être soigneusement étudiées et donna l'assurance qu'aucune décision définitive n'interviendrait avant la réunion de la journée scolaire suisse de fin mai 1937.

BUREAU S. P. R.

CONGRÈS DE LA F. I. A. I. (Suite) ¹

La deuxième séance, lundi matin, fut consacrée à l'étude du premier sujet : *l'Etat et l'Instituteur*. Un rapport, rédigé par le secrétaire général Dumas, avait été remis préalablement à chaque délégué. Cet intéressant exposé est une synthèse d'une vingtaine de rapports qui lui sont parvenus des diverses associations. Laisant le côté politique de la question, Dumas a étudié le sujet au point de vue juridique et administratif et a résumé objectivement les renseignements qu'il reçut. Ces rapports constituent une documentation unique et de premier ordre sur la situation de l'instituteur dans le monde. Il serait heureux que nos moyens financiers nous permettent de les publier en un volume.

Dumas développa les idées exprimées dans son Rapport, une discussion suivit sur la possibilité de concilier la liberté de pensée et d'opinion du maître

¹ Voir *Bulletin* N^o 38, 17 octobre.

et la neutralité qu'il doit observer en classe, puis les résolutions suivantes furent admises à la fin de la troisième séance :

1° La Conférence de la F. I. A. I. estime que si la protection de l'enfant exige des garanties assurées à la population par un contrôle particulier sur la profession d'instituteur, il importe, pour le même intérêt, porté à l'enfant, que le personnel bénéficie de garanties correspondantes contre l'arbitraire, soit dans le recrutement et la nomination, soit dans l'avancement, soit dans la sécurité de l'emploi, soit dans le régime de retraites, soit dans le système disciplinaire.

2° Il importe également que l'instituteur, pour accomplir pleinement sa tâche éducatrice, soit soumis dans son enseignement à la surveillance des autorités pédagogiques et non à une autorité qui tendrait à transformer l'instituteur en propagandiste.

3° Il est également nécessaire à la bonne marche du service que le régime du stage et l'institution de suppléants spéciaux mal payés, sans diplômes suffisants, ne devienne pas une simple mesure d'économie destinée à recruter au rabais un personnel non qualifié et qu'on peut licencier à sa guise.

4° Les garanties indispensables à l'accomplissement de la mission de l'école paraissent être établies lorsque, à tous les degrés, un Conseil scolaire tripartite, comprenant des représentants de l'administration, de la collectivité et du personnel, est chargé d'instruire et de préparer à l'usage de l'autorité exécutive, les propositions relatives à la vie administrative du personnel (nomination, avancement, déplacement, retraites, etc.) et de juger les fautes professionnelles d'après des règles souples qui tiennent compte de la proportion des peines à l'infraction commise et des notions de sursis et de pardon pour des délits qui les comportent.

5° Ces garanties sont favorisées et maintenues par la liberté d'association que la F. I. A. I. proclame un droit imprescriptible des éducateurs.

A la fin de cette seconde journée, les congressistes furent reçus dans la salle historique de l'Alabama par le Conseil d'Etat genevois et le Conseil administratif de la ville. Au nom de ces autorités, le président du Conseil d'Etat prononça des paroles fort louangeuses à l'adresse du corps enseignant. « Nous saisissons, dit-il en substance, toute la beauté de la tâche des instituteurs, nous en comprenons la difficulté, nous savons qu'elle est entravée par des événements d'ordre international. Vers 1910, on pouvait espérer que les progrès de l'instruction permettraient une meilleure entente entre les peuples. Puis il y eut la guerre. Maintenant, il faut attendre, s'employer à faire comprendre à la jeunesse toute la beauté de la solidarité qui doit unir les membres d'une même nation, mais il faut dire aussi le bien qui se trouve dans d'autres nations. Il faut surtout éviter de cultiver la haine des autres pays. Dans l'amour de son pays, il faut comprendre l'amour de tous les pays. Il faut expurger la haine des jeunes cœurs et éviter de donner au pays le sens étroit que lui confèrent ses frontières ». Relevant le fait que l'assemblée se trouve réunie précisément dans la salle où, en 1864, fut signée la première convention par laquelle on chercha à limiter les atrocités de la guerre ; que Genève demeure le siège de la S. d. N. en qui il faut espérer malgré les échecs répétés, l'orateur persiste à croire que, malgré tout, l'esprit de Genève subsiste : la raison humaine triomphera et les peuples retrouveront le chemin de la paix. Au nom des délégués, le secrétaire général Dumas remercia les autorités cantonales et communales de Genève,

et dans sa péroraison, désignant la charrue qui orne la salle de l'Alabama, forgée avec des épées, il s'écrie : « C'est ce que nous souhaitons ! C'est ce que nous voulons ! » et il termine son allocution en exaltant la paix.

Le soir, les congressistes furent les hôtes de la S. d. N. et eurent l'occasion de visiter le nouveau Palais. (A suivre.)

VAUD

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Nous rappelons aux sections S. P. V. qu'elles doivent désigner, dans leur assemblée d'automne, les candidats-délégués S. P. R. qui entreront en fonctions en 1937 pour quatre ans. (Voir « Bulletin corporatif » du 3 octobre 1936.)

LE COMITÉ.

AUX INSTITUTRICES

Réservez votre samedi après-midi *14 novembre* pour la réunion habituelle d'automne à Lausanne. Rendez-vous au *Foyer féminin (la Clé), rue de Bourg*, à 3 h. 30. Que les fidèles fassent un peu de propagande autour d'elles pour cette rencontre familière poursuivant un double but : se sentir les coudes une fois dans l'année en dehors des assemblées officielles et tenir compagnie une fois dans l'année aussi à votre représentante au Comité central.

S'annoncer à l'avance par écrit à *Mlle Cornuz, chemin Mont-Tendre 2, Lausanne.*

LEÇON INAUGURALE

M. le Prof. Dr Wintsch, chargé d'un cours de psychologie appliquée à l'Université de Lausanne, donnera sa leçon inaugurale le *mardi 3 novembre, à 17 h.*, à l'auditoire Tissot, Palais de Rumine. Le sujet est : « Définition de l'intelligence ». Nul doute que nombreux seront les collègues qui iront ce jour-là entendre le distingué médecin des écoles de Lausanne.

UN DÉPART

La Tour-de-Peilz. — Mercredi 30 septembre, Mlle E. Buxcel, maîtresse d'école ménagère, qui quittait ses fonctions pour se marier, donnait sa dernière leçon. Ses élèves avaient magnifiquement décoré la salle d'étude. Les autorités de La Tour-de-Peilz ainsi que le corps enseignant avaient tenu à prendre congé de celle qui fut pendant neuf ans une pédagogue avertie et qui avait su se faire apprécier. Dans une manifestation préparée dans les locaux mêmes de l'école ménagère, tour à tour M. Burnat, syndic, Mme Michot, inspectrice, M. Baudraz, directeur, et M. Forel, instituteur, adressèrent à Mlle Buxcel leurs vœux de bonheur, tout en lui exprimant les regrets que cause son départ. Comblée de cadeaux et abondamment fleurie, Mlle Buxcel remercia avec une émotion bien compréhensible. F.

POUR ECHICHENS

Novembre nous ramène une obligation matérielle et morale envers notre Asile Pestalozzi. C'est en effet le moment de la collecte annuelle autorisée dans nos classes en faveur de nos petits protégés de l'Asile rural.

Les besoins sont grands : pensions impayées, subsides diminués, les vêtements une source continuelle de dépenses malgré l'aide bénévole de quelques groupes de dames (que nous remercions vivement).

L'emprunt de sécurité nationale a été souscrit pleinement, et bien des écoles y ont contribué. Nous souhaitons à la collecte d'Echichens le même succès. Les 40 000 élèves du canton, versant chacun 25 centimes, ramèneraient à 10 000 fr. le montant de l'offrande, en diminution constante depuis quelques années. Nous insistons auprès des maîtres pour aboutir à ce résultat dans l'ensemble ; cette modique somme ne pouvant être demandée à des enfants de chômeurs et de gagne-tout-petit, nous comptons sur la solidarité des privilégiés.

En avant pour les 10 000 fr. ! Cinquante garçons à élever, c'est un devoir patriotique auquel nul de nous ne se soustraira. L. Cz.

DE NOTRE CAISSE DE RETRAITE

Exposé de M. Jules Chuard, député, en session du Grand Conseil en décembre 1935. (Suite.)¹

« ...On avait évalué que le nombre des personnes affiliées au fonds des pensions qui prendraient leur retraite en 1922 serait de 160 environ, puis qu'il se maintiendrait à 50 environ durant les années suivantes. En fait, il y eut 123 retraités en 1922 et 82 en 1923, puis la moyenne s'est tenue légèrement en-dessous des chiffres prévus.

» Il est évident que tout ce monde n'a pas versé grand'chose au fonds des pensions. Mais l'Etat a-t-il fait davantage ? Il est admis, en ces matières, que lorsqu'on crée une caisse de retraites, l'Etat et les intéressés y contribuent par parts égales, ou s'il y a inégalité, c'est généralement l'Etat qui endosse la plus grosse part. Or c'est le contraire qui s'est passé ici. Si les anciens maîtres ou les anciens pasteurs n'ont pas versé de fortes sommes en vue de la formation de leur pension de retraite, ils ont tout d'abord versé ce que l'Etat leur a réclamé, argent que l'Etat a utilisé pour d'autres besoins et qu'il n'a pas du tout rendu comme il l'aurait dû au fonds des pensions.

» Aussi quand M. le président de la Commission des finances vient nous dire que ces vieux serviteurs n'ont pas contribué à la formation de leur retraite et que, par suite, cette pension doit être diminuée, je me demande pourquoi. Est-ce peut-être parce que l'Etat, non seulement n'a pas versé la même part, mais encore parce qu'il a conservé par devers lui les sommes qu'il avait précédemment reçues ? Si l'on veut parler de justice et d'équité, il faut prendre garde à ce que l'on dit.

» Si, à l'époque, l'on avait voulu faire un travail rationnel, on aurait dit : Nous partons avec le jeune personnel ; avec celui-ci nous créons un fonds à l'aide de versements égaux de la part de l'Etat et des intéressés. Mais pour tous les maîtres qui ont dépassé un certain âge, c'est l'Etat qui se chargera du service des pensions. Il continuera pour ceux-ci à encaisser, comme il l'a fait jusqu'ici, les contributions annuelles, mais il paiera les pensions quand le moment sera venu. Ainsi l'Etat se serait chargé de payer, à part les 600 000 francs du début, toutes les pensions qui ont été payées jusqu'à ce jour.

» Si l'on avait voulu procéder rationnellement, c'est-à-dire faire en sorte que la caisse fût viable, il aurait fallu faire un versement global comprenant non pas ce que les intéressés ont versé effectivement en faveur de leurs pensions futures durant le temps pendant lequel ils étaient en activité de service, mais

¹ Voir *Bulletin corporatif* N° 37, 10 octobre.

bien ce qu'ils auraient dû verser s'ils avaient été soumis à la nouvelle loi. Cela aurait représenté une somme pas éloignée beaucoup de 25 millions. Cela, on n'a pas osé le dire en 1922...

» ...Il y a un mois, je savais que la situation du fonds des pensions était mauvaise, mais je manquais de renseignements précis. Dès lors j'ai étudié la chose de plus près... Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le mauvais état du fonds n'est nullement la conséquence des difficultés d'ordre économique dans lesquelles les finances publiques se débattent actuellement ; il résulte simplement d'un faux départ en 1922. A cette époque, le budget de l'Etat était en déséquilibre et l'on a tenu le raisonnement suivant :

» En créant le fonds des pensions, on lui transmettra l'obligation de payer les 600 000 francs d'anciennes pensions qui grèvent lourdement le budget. Puis on remplacera les vieux serviteurs qui sont au bénéfice de traitement maxima, par des jeunes qui seront nommés aux conditions minima. Il en résultera une différence de traitement importante dont la caisse de l'Etat bénéficiera tout de suite. Or c'est bel et bien ce qui est arrivé. L'économie que l'Etat a réalisée ainsi est de l'ordre de grandeur de 300 000 francs, ce qui, ajouté aux 600 000 francs cités plus haut, conduit à un allègement des finances de l'Etat de l'ordre de grandeur de 900 000 francs ¹. Ce sont là des faits indiscutables et non pas des chiffres qui résultent d'un calcul d'actuaire... »

(A suivre.)

Sténogramme du Grand Conseil, décembre 1935.

GLANURES

On se souvient que la collecte du 1^{er} août 1934 s'est faite au profit de l'enseignement ménager. Les 19 805 francs qui constituent la part revenant au canton de Vaud ont été répartis entre diverses œuvres qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse féminine : conférences éducatives, bourses d'études, ouverture d'une classe ménagère à Montreux, cours, projection d'un film de propagande, etc. A noter que les classes ménagères ont le vent en poupe ...malgré les crises budgétaires. Marquons un bon point et souhaitons qu'il se maintienne !

— Le Conseil d'Etat a alloué à la commune de Lausanne, comme allocation de chômage, un subside de 1800 fr. pour la réfection de *préaux scolaires*.

— La Coopérative de Consommation de Lucens a versé 100 fr. au fonds des *courses scolaires* de la localité.

L. Cz.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

AVIS

Le Département de l'Instruction publique a décidé de nommer une commission chargée d'élaborer un nouveau livre de lecture pour la division supérieure de l'école primaire (5^e et 6^e années), afin de remplacer le manuel actuellement en usage et sur le point d'être épuisé.

Cette commission aurait pour tâche d'établir le plan général du nouvel ouvrage, de rechercher de nouveaux textes et d'examiner ceux qui seraient proposés.

Le Département aimerait pouvoir compter, à cette occasion, sur la collaboration de quelques instituteurs et institutrices.

¹ C'est moi qui souligne. L. Cz.

Les collègues que la recherche et l'analyse de textes littéraires intéressent particulièrement et qui seraient disposés à faire partie de la commission sont priés de le faire savoir le plus vite possible à notre président, M. Ch. Duchemin, à Cartigny.

LE COMITÉ.

U. I. P. G. — DAMES
COMPTE RENDU
de la séance du 7 octobre.

Quelle affluence... et quel encouragement : 16 présentes dont une dizaine du Comité ! Nos collègues ne comprennent-elles pas que nous ne pouvons faire du travail effectif que lorsque toutes nous collaborerons ? Et n'y aurait-il que les menaces matérielles qui réussissent à nous rapprocher ?...

La séance débute par une causerie de Mlle Lenoël, active propagandiste de l'*Open Door* en France.

Ce mouvement s'inspire du principe de l'égalité des travailleurs des deux sexes devant la loi. Mais, alors qu'au moment de l'établissement des lois de protection, des féministes ont renoncé à cette égalité intégrale, d'autres sont restées fidèles à ce principe qui leur paraît la plus sûre sauvegarde de la dignité des travailleuses et de leurs intérêts pratiques. Les lois de protection ont été établies pour améliorer les conditions de travail de l'employée (travail de nuit, manipulation de produits nocifs, etc.) et de la future mère (congé avant et après l'accouchement). Mais ces lois procèdent par restrictions du champ de travail féminin, d'où encombrement des carrières dites féminines. Exemple, cette petite ville d'Angleterre, où deux possibilités de travail s'offraient aux femmes : la mine ou le tissage ; au moment où une loi leur a interdit l'accès de la mine, les femmes ont reflué vers le tissage ; elles ont partagé le travail avec les anciennes ouvrières, ont dû se contenter de demi-soldes et d'une situation pire que la précédente.

Il faut laisser à l'employée la liberté de juger elle-même si ses forces lui permettent d'accomplir certains travaux, et non pas lui imposer des lois de contrainte qui souvent aggravent sa situation.

Quant à la protection de la maternité, l'aide, sous forme d'indemnité, doit être suffisante afin que la mère puisse cesser son activité pour son bien et celui de l'enfant. Une loi de contrainte est inapplicable et entraîne une baisse de la morale : dans certains cas la maternité sera évitée puisqu'elle prive l'ouvrière de ses ressources. L'indemnité octroyée devrait être égale au salaire touché en temps normal ; libre à la femme de choisir si elle peut continuer son activité ou s'absenter.

Une discussion s'engage sur ce dernier point, puis Mme Miffon remercie notre aimable conférencière de nous avoir exposé un point de vue nouveau et souvent mal interprété.

Notre séance continue : le procès-verbal du 3 juin est lu et adopté.

Assurance. — Notre contrat avec la « Zurich » est valable jusqu'en 1937. (Assurance responsabilité civile.) Voici les propositions qu'on nous a faites : 40 cent. de cotisation annuelle, au lieu des 90 cent. que nous payions avant, et ristourne de 150 fr. Nous avons donc intérêt à bénéficier de ces nouvelles conditions.

Conjoints. — Une délégation a été reçue le 22 juin par la commission chargée de l'élaboration du contre-projet à l'Initiative contre les cumuls. Divers orateurs y ont défendu les groupements visés par la loi : cas des employés de l'Asile de Bel-Air ; situation des femmes obligées de prendre une retraite prématurée ;

possibilité de réintégration en cas de nécessité ; droit au travail de la femme en général.

F. I. A. I. — Le Congrès de la F. I. A. I. ne pouvant avoir lieu à Belgrade, Genève fut choisie au dernier moment. L'U. I. P. G., messieurs, fut chargée de l'organisation de cette manifestation. Mme Miffon a pu assister, avec les rares collègues qu'elle a pu atteindre dans une ville désertée, à quelques-unes des réunions.

C. I. A. — Mlle Perrenoud expose le travail de la Commission de redressement financier : lettre au Conseil d'Etat quant à la garantie de la C. I. A. ; établissement d'un plan de sacrifices. Il est préférable de rester sur l'expectative et d'attendre les répercussions éventuelles de la dévaluation avant de faire des propositions.

Attaques contre notre école. — Mme Miffon nous communique un article du *Journal de Genève* : « Une administration qui exagère et une erreur pédagogique. » La deuxième partie de cet article vise les classes de 7^e pour le recrutement desquelles on reproche à la direction de l'enseignement primaire de déployer une activité par trop grande : elle chercherait à créer... « avant que la nouvelle loi sur l'instruction publique soit votée, l'école moyenne primaire, acheminement vers l'utopique école unique... »

Mme Miffon propose la nomination d'une commission qui étudierait les programmes de la 5^e à la 8^e et réunirait une documentation pour renseigner le public. Nous devons soutenir les classes de 7^e et de 8^e qui doivent être réservées aux élèves qui ne sont pas capables de suivre l'enseignement secondaire. Après discussion, nous décidons de demander directement les renseignements désirés aux personnes qui ont assumé l'organisation de ces classes.

Proposition individuelle. — Mme Læderach demande, pour les communes suburbaines, l'horaire de 7 h. 55 dans les petites classes. Tant que l'horaire d'hiver n'est pas appliqué, ces classes perdent pendant la période intermédiaire demi-heure chaque matin.

Séance levée à 18 h. 30.

J.-M. L.

SOIRÉE RÉCRÉATIVE DU CORPS ENSEIGNANT

Etes-vous tristes et découragés, venez à la rue Dassier, le 21 novembre, et vous reprendrez des forces et de la gaieté.

Désirez-vous être nommés jeunes, vous saurez le 21 novembre, comment il faut faire.

Etes-vous sur le point de prendre votre retraite, vous apprendrez, le 21 novembre, à vous retirer dans les meilleures conditions possibles.

Du rire... des vérités... voilà ce que vous réserve la soirée de l'U. I. P. G. le 21 novembre à la rue Dassier.

M. P.

JURA LA CRISE DU FRANÇAIS, L'ÉCOLE ET L'« EMULATION »

Je crois avoir signalé déjà le fait que la Société jurassienne d'Emulation avait inscrit dans son programme d'activité la lutte contre la crise du français et la défense du Jura, terre romande. Disons, pour nos collègues genevois, vaudois et neuchâtelois, que la Société d'Emulation, fondée en 1847, cultive l'histoire, les arts et les sciences et groupe, dans ses 9 sections, environ 1400 adhérents, dont un grand nombre de membres du corps enseignant. Voici, par exemple, pour juger de son activité, quels étaient les tractanda de sa der-

nière assemblée générale, à Porrentruy, le 3 octobre : 1. La Montagne d'Alle : cinq siècles de procès (M. Armweg, prof., Porrentruy) ; 2. Joseph Stockmar et le Jura (Dr J. Rossel, juge fédéral) ; 3. Porrentruy et l'idée française en 1814 (M. J. Gressot, av., Porrentruy) ; 4. L'art religieux moderne dans le Jura (M. le doyen Membrez, Porr.) ; 5. Le « Fugitif », pièce historique : lecture de quelques fragments (M. C. Gorgé, cons. de légation, Berne) ; 6. Le Traité de combourgeoisie de 1486 entre Berne et Moutier (M. Pierrehumbert, pasteur, Moutier) ; 7. Le Jura bernois à l'époque celtique (Dr Joliat, méd., La Chaux-de-Fonds) ; 8. Le poète Werner Renfer (M. Nicolet, pharm., St-Imier) ; Hydrologie de la Haute-Ajoie ; le Creugenat (M. L. Lièvre, prof., Porr.) ; Sur la présence, dans le Jura, aux temps préhistoriques, du grand ours des cavernes (Dr F. Koby, méd., Bâle), (ces deux dernières conférences avec projections).

La crise du français (qui existe chez nous, comme elle existe ailleurs aussi !) a fait l'objet de discussions dans les assemblées de sections et dans deux assemblées générales. Dans son rapport d'activité, présenté à la réunion de Porrentruy, le Bureau central de la Société a annoncé qu'il est entré en rapport avec les milieux pédagogiques, ainsi que cela avait été convenu, et qu'il a eu une entrevue avec le Comité de la Société pédagogique jurassienne. MM. Wüst, président de la S. P. J., et Germiquet, secrétaire, ont résumé, à cette occasion, comme suit la manière de voir du corps enseignant jurassien :

1. La S.P.J. est heureuse de voir que la Société jur. d'Emulation s'intéresse aux choses de l'école.

2. Les programmes (revisés dernièrement à tous les degrés dans une parfaite autonomie, sans aucune pression de la part de Berne. — H. S.) ne peuvent être tenus responsables des insuffisances actuelles, reconnues et constatées et auxquelles l'école s'efforce de remédier.

3. Le corps enseignant estime ne pouvoir remettre cette question à l'étude, pour le moment, car elle a été traitée maintes et maintes fois.

4. La Société jur. d'Emulation peut agir efficacement dans certains domaines (examen et application de la Loi de 1884 sur l'Université de Berne au point de vue des chaires françaises ; journaux ; annonces ; affiches ; le français dans nos administrations fédérales et cantonales, etc.).

5. L'intervention de la Société d'Emulation sera soutenue avec plaisir et suivie avec intérêt par le corps enseignant jurassien.

Et le Bureau de l'Emulation conclut ainsi : « Si nous voulons arriver à un résultat, si minime soit-il, il nous faut continuer dans la voie sur laquelle nous nous sommes engagés, d'autant plus que les sphères pédagogiques jurassiennes approuvent notre initiative... Aussi fut-il décidé que les comités des sections continueraient l'étude de cette question en l'élargissant à la famille, à la presse, à la rue, aux sports, à la publicité, aux administrations, etc. Encore du pain sur la planche pour l'année en cours ! »

Sans vouloir intervenir dans cette question et polémiquer à ce sujet (la place dont il dispose ne le lui permet d'ailleurs pas), le soussigné a pu constater que certains membres âgés de l'Emulation sous-estimant le travail qui se fait dans nos classes, jugent de l'école actuelle par leurs propres expériences d'il y a trente ou quarante ans, alors qu'ils étaient écoliers. En ce temps-là, nos programmes jurassiens étaient essentiellement la traduction des programmes bernois. Quant aux manuels de français, ils manquaient de tenue littéraire ou plutôt les morceaux littéraires (prose et poésie) n'y tenaient qu'une place minime. Nos programmes, nos manuels, nos méthodes ont bien changé depuis ce temps-là. Que ces Messieurs viennent assister, p. ex., aux exercices de rédaction qu'on fait déjà en 2^e année dans certaine classe de ma connaissance ! H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES BELGE (Suite) ¹

« Le maître doit prévoir le déroulement des thèmes choisis par lui, mais son programme ne doit pas être renfermé dans des cadres trop rigides. Il faut au contraire de l'élasticité, de la souplesse et bien se dire que la quantité des faits observés est peu de chose au regard de la manière dont ils seront acquis ;... »

« L'observation sera guidée par le maître qui, à l'aide d'une interrogation habile, précise et animée, fera rebondir, prolongera l'effort.

» Souvent aussi, les élèves observeront spontanément, apprécieront librement, converseront familièrement. Comme nous l'avons dit, ils questionneront et ce sera le signe évident de leur intérêt ;... »

« Le travail revêtira des formes multiples : exercices réguliers organisés en classe, tâches individuelles à l'extérieur poursuivies d'après un questionnaire ou des suggestions mutuelles, études libres. Cette diversité des moyens appliqués au même sujet donnera satisfaction au besoin de mobilité des élèves tout en cultivant en eux l'esprit de suite et le goût de l'effort tenace ;... »

« Beaucoup de choses doivent être vues et observées sur place. Les classes-promenades sont une nécessité. Pour être profitables, elles doivent être préparées, avoir un but précis et prémédité. Il appartient au maître d'en fixer le nombre, l'importance et le moment, en connexion étroite avec le travail scolaire... »

« Quoi qu'il en soit, tous les maîtres ingénieux peuvent constituer, dans la classe même, un ensemble vivant, faire en quelque sorte entrer la nature à l'école. Les transformations continues des végétaux, de certains animaux, d'insectes ; leurs évolutions mystérieuses et parfois si pleines d'imprévus, tiendront les petits observateurs constamment en éveil. Ils annoteront, dateront, compareront, mesureront et ce sera l'occasion d'épier, de réfléchir, de décrire, de calculer, de dessiner et aussi d'apprendre, par l'action journalière, à entretenir, respecter et protéger bêtes et plantes.

» Ce « coin vivant » s'enrichira et se renouvellera au hasard des rencontres et des promenades, grâce surtout aux apports faits par les élèves et même par les parents, qu'on peut intéresser ainsi à la vie scolaire.

» Ces passionnantes collections comprendront, par exemple, des souris blanches, des épinoches, des poissons rouges, des têtards, des insectes et des larves de toutes espèces...

» On y cultivera des fleurs, des plantes aquatiques. On y fera germer : haricots, lentilles, maïs, lin, blé, glands, marrons, faines, graines d'érables, de tournesol, etc... »

« La salle de classe sera le reflet du travail auquel on se livre et, dans sa disposition comme dans sa décoration, elle évoquera une pédagogie active.

» Une grande table légère pour les expériences, les observations, les collections et les documents sera là, face aux élèves. Aux murs, il y aura des tableaux noirs adaptés à leur taille. Dans le fond, seront les plantes et les petits animaux. Aux murs encore et sur des étagères s'étaleront des travaux d'écoliers, des plans d'excursions, des graphiques, des calendriers.

» D'un coup d'œil, on saisira ce qui a été fait et ce qu'on projette. L'amé-

¹ Voir *Educateur* N° 39.

nagement et l'embellissement de la classe seront dévolus aux enfants. Ceux-ci prendront soin de leur outillage, de leurs documents et de leur matériel... »

2. Langue maternelle.

« La langue maternelle est un instrument d'expression, de communication et d'interaction sociale.

» L'enseignement de la langue est fonction de l'enseignement de la vie, il ne peut être question d'apprendre la langue pour elle-même. Elle doit servir à quelque chose, et l'enfant, qui est finaliste et utilitaire, ne comprend pas l'activité sans but.

» D'autre part, la langue est un tout cohérent et nous méconnaissions ce caractère fondamental en établissant des cloisons étanches et en traitant chaque partie du tout comme si elle avait une existence propre.

» Enfin, savoir « une langue », c'est d'abord savoir parler, c'est donc à l'oreille, et non à l'œil, qu'il faut surtout s'adresser.

» A la lumière de ces principes de base, nous allons essayer de montrer comment l'école primaire fera du langage l'instrument fidèle d'une pensée.

» Il doit y avoir une intimité parfaite entre l'enseignement de la langue et la vie de l'enfant. Afin que la roue ne tourne plus à vide, afin de ne plus exercer l'esprit à blanc, il faut que des exercices concrets pris dans la vie fournissent un aliment au langage... »

« Posséder sa langue maternelle, c'est d'abord savoir la parler. Le vrai point de départ, c'est l'activité purement linguistique et c'est par l'oreille qu'on acquiert le langage. Les enfants aiment apprendre des mots et des expressions pittoresques ; c'est par la parole vivante qu'ils interprètent la langue. On a trop oublié cette vérité : « Le style est seul à la portée de l'enfant et seul prédestiné à servir de point de départ ; ... »

« En résumé, deux choses importent :

» A. *L'exercice de pensée* : le fond et la matière du langage auront leur source dans la connaissance de la nature et des actions enfantines.

» B. *L'exercice parlé* : on exprime ce qu'on a vu, constaté, expérimenté, éprouvé et lu.

» Ces deux exercices se prêtent un mutuel appui et sont intimement associés.

» Le premier résultat à atteindre, c'est que l'enfant *s'exprime*. On y arrivera aisément si l'on renonce enfin à fausser et à paralyser ses moyens d'expression, si l'on tolère la vraie langue de l'enfant et si l'on ne continue pas à lui imposer la nôtre dès le début. Exiger la phrase complète, la « belle » phrase qui reproduit exactement les termes de la question, exiger un prétendu bon maintien (immobilité, bras au dos) constituent autant d'erreurs qui brisent l'élan et mettent l'enfant dans l'impossibilité psychique — pourrions-nous dire — de s'exprimer.

» Il faut donc « permettre » le langage enfantin.

» Il ne ressemble pas au nôtre ; mais si nous voulons qu'il s'en rapproche un jour, partons de ce que l'enfant nous apporte. Sa langue est gauche, sa syntaxe incertaine. Qu'importe, il ira — grâce à l'exercice et à la spontanéité — petit à petit vers plus de perfection... »

« Comprendre la langue, la parler et enfin *l'écrire*. Du langage parlé au langage écrit, le chemin serait court, s'il n'était encombré par un gros obstacle : *l'orthographe*.

» Nous ne reviendrons pas sur cette question, dont la circulaire ministérielle du 15 juin a parlé sans réticence. L'orthographe est une exigence sociale et une discipline. Il faut en avoir le souci. Mais si cet enseignement est affaire d'automatisme, qui nécessite la copie, l'épellation, les répétitions et sans cesse et toujours les indispensables retours en arrière, méfions-nous cependant des exercices portant sur des phrases et des mots détachés, des dictées isolées mal comprises. Dans la plus large mesure, l'enseignement de l'orthographe doit être lié à l'exercice de langage, à la lecture et à la rédaction.

» On a tout dit sur les difficultés de l'enseignement de la rédaction et l'on n'a pas manqué d'en signaler les résultats décevants. Mais ici encore, on n'a pas fixé le but à poursuivre avec assez de précision et l'on a totalement ignoré la mentalité enfantine.

» Les enfants de l'école primaire ne sont pas des apprentis-écrivains. Commençons donc par renoncer à une espèce d'enseignement formel, avec des cadres rigides, une progression inflexible, artificielle, une étude systématique des genres et des modèles. C'est du formalisme ambitieux qui n'est pas du domaine de l'enseignement primaire.

» La grande règle que nous avons préconisée pour le langage parlé retrouve ici son application. Vers la fin de la première année d'études, l'enfant pourra écrire spontanément ce qu'il a à dire. Il écrira très simplement et très brièvement des choses qui tiennent de sa vie.

» Librement, il dira ce qu'il fait, ce qu'il a vu, ce qui l'intéresse... »

« Notre programme de grammaire doit être simplifié, allégé et clarifié.

» Commençons par donner à l'enseignement oral la place que nous désirons lui voir prendre, tâchons aussi de le combiner adroitement avec l'apprentissage du vocabulaire et de l'orthographe, amenons l'élève à employer correctement des formes et des tournures, recourons à l'usage impératif et une simplification considérable de la grammaire en résultera... »

(A suivre.)

R. DOTRENS.

INFORMATIONS SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

« Les responsabilités de l'école et la crise actuelle », tel est le sujet important qui sera étudié dans la séance du 7 novembre, à 14 h. 30, au Palais de Rumine (salle Tissot). En voici l'ordre du jour :

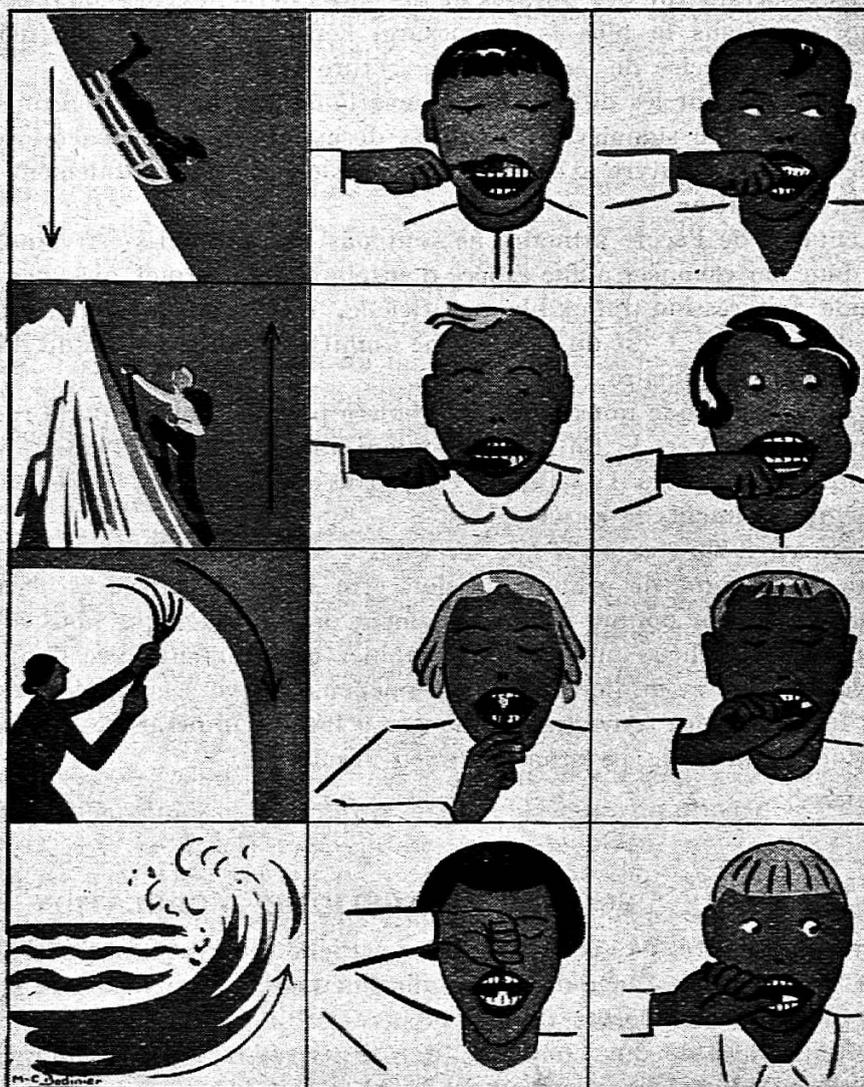
1. Communications du Comité ; 2. *Etre et faire*, étude biblique, par M. F. Burnand, pasteur à Lausanne ; 3. *L'école et la crise actuelle*, travail présenté par M. Paul Aubert, inspecteur des écoles de Lausanne.

Dans cette étude, qui a demandé à notre sympathique inspecteur des mois de travail et de recherches, M. Aubert répondra entre autres aux questions suivantes : L'école n'a-t-elle pas une part de responsabilités dans le matérialisme actuel, l'absence d'esprit de sacrifice, de véritable spiritualité ? Quels indices de changement peut-on observer ? De quelle manière l'école pourrait-elle aider à cette rénovation spirituelle et morale nécessaire ?

Ceux qui connaissent la compétence de M. Burnand et de M. Aubert et réfléchissent à l'importance du sujet étudié par ces deux conférenciers comprendront sans peine que cette séance du 7 novembre présente, pour tous les membres du corps enseignant, le plus grand intérêt.

LE COMITÉ.

ENFANTS Brossez-vous les dents LE SOIR



Édité par la Commission romande d'hygiène dentaire, Grand Pont 2, Lausanne.

POUR LA SANTÉ DES DENTS DES ÉCOLIERS

La Commission romande d'hygiène dentaire est une des branches du Cartel romand d'hygiène sociale et morale. Cette commission s'occupe tout spécialement de développer l'hygiène dentaire parmi les écoliers. Elle a édité un album à colorier pour les petits, un tableau en couleurs, que les Départements de l'Instruction publique ont envoyé à de nombreuses classes, des cartes illustrées. Un concours de dessins a provoqué de jolis essais dont quelques-uns ont été tirés en cartes de propagande. La commission vient d'éditer un nouveau

tableau en couleurs, reproduit ci-contre, et qu'elle livre au prix de 20 centimes l'exemplaire, 10 fr. le cent, 80 fr. le mille.

La Commission, composée presque exclusivement de dentistes, a jugé nécessaire de faire fabriquer une brosse rationnelle, à laquelle elle a donné le nom de Hysomor et qu'elle livre à prix réduit aux écoles et aux services dentaires scolaires non officiels.

Enfin, la Commission cherche à provoquer la création de *services dentaires scolaires* dans les régions qui n'en ont pas. A cette fin, elle a élaboré un règlement type et fait faire une enquête approfondie sur les services existants dans le canton de Vaud, dont les résultats ont été publiés en brochure ¹. Elle a eu la satisfaction de voir ses efforts donner des fruits dans une série de localités, malgré les difficultés matérielles présentes. Les exemples de Savigny, de Villars-Chesières, de La Vallée de Joux prouvent qu'on peut mettre sur pied, à peu de frais, un service dentaire scolaire, à la condition de commencer avec la classe des enfants de 7-8 ans et de continuer classe après classe, de sorte que l'ensemble des écoliers n'est pris en charge qu'au bout de huit ou neuf ans.

Pour tous renseignements, demande de tracts, cartes, tableaux, brochures, conférences, films, brosses, s'adresser à la Commission romande d'hygiène dentaire, Grand-Pont 2, Lausanne.

PRATIQUE

CENTRE D'INTÉRÊT : L'OISEAU

La construction du nid : les potiers.

A la corporation des maçons dont les hirondelles sont les premiers patrons, nous pouvons joindre celle des *potiers*, moins connue, et dont les produits, manufacturés des pieds et du bec ne sont pas lancés dans le commerce comme les galettes creuses des salanganes.

Cette catégorie d'artisans nous permettra de lier connaissance avec un oiseau qui sans cela ne nous laisserait qu'un nom, associé à une jolie nuance : c'est le *flamant rose*. A propos de cette couleur, on pourrait s'étonner que les teinturiers n'aient pas encore mis dans leur riche palette le rose flamant, ou rose lavé, tout comme ils y ont admis depuis longtemps le jaune canari.

En s'aidant de quelques bonnes gravures en couleur, il ne sera pas difficile d'illustrer notre causerie (on n'ose plus dire : leçon !) par un groupe de flamants esquissés rapidement au tableau noir, ou sur papier de couleur, au moyen de craies blanche et rose, avec un peu de jaune orange pour le bec et les échasses et quelques touches de carmin aux bons endroits, sans oublier le noir.

Le potier. — Habitants les rivages vaseux des mers tempérées, les flamants ont été munis par le Créateur de larges rames, c'est-à-dire de pieds palmés, qui leur assurent une base solide. Mais comme le milieu où ils vivent, et leur genre de nourriture surtout, ne sauraient en faire des pêcheurs à la voile, il leur fallait, en plus de leurs raquettes, de bonnes échasses. Les tarsi se sont donc allongés démesurément, tout en demeurant assez grêles. On peut être à la fois palmipède et échassier, mais pas encore, par-dessus le marché, un coureur comme l'autruche ou le casoar. C'est peut-être pour cela que le flamant nous apparaît surtout comme un « poseur », sujet particulièrement docile

¹ Berthe Jérôme : *L'hygiène dentaire scolaire en Suisse et plus particulièrement dans le canton de Vaud*, 50 centimes.

à la prise d'instantanés. On pourrait le prendre aussi pour l'appareil photographique lui-même, à voir les longs tubes de ses jambes renforcés par le nœud de l'articulation du jarret, et les simagrées de son bec cassé emmanché d'un cou qui double presque la boucle pour la mise au point, c'est-à-dire le traditionnel : Ne bougeons plus ! Seulement, pour effectuer sa « pose », le flamant n'a nullement besoin d'un trépied : deux cannes lui suffisent pour assurer un équilibre parfait et une complète immobilité. Que dis-je ?... une seule fait l'affaire lorsque l'oiseau s'avise d'en replier une sous le ventre et de se reposer sur l'autre comme s'il voulait jouer à l'acrobate. Si nos oiseaux roses n'étaient pas les plus nonchalants des volatiles, on redouterait à chaque instant de les voir « faire du bois », selon la pittoresque expression populaire, avec leurs grandes baguettes aussi dépourvues de muscles dans le haut que dans le bas. Mais ces tubes nouveaux sont de véritables bambous, et comme tels capables de supporter quelques chocs sans se briser.

Lorsque l'appareil est devenu « monopied », il semble qu'il suffirait d'une chiquenaude pour lui faire perdre l'équilibre et mettre la bête sur le dos, les deux raquettes en l'air. Je ne conseillerais à personne de tenter cette mauvaise plaisanterie ; car les ailes aussitôt dressées appliqueraient au farceur quelques soufflets à leur façon qui lui feraient perdre toute envie de poursuivre le jeu.

La construction du nid. — Perché sur de telles échasses dont il paraît ne pas faire jouer souvent les charnières, le flamant aurait quelque peine à s'accroupir pour couvrir. Nous avons vu que l'autruche laisse autant que possible ce soin au soleil du désert. Les rivages humides ne conviendraient guère à cette substitution. Mais le flamant a trouvé un moyen ingénieux pour couvrir sans se baisser et tout en demeurant haut perché sur son « bipied ». Il rassemble un monticule de vase avec ses raquettes, et surtout avec la mandibule supérieure de son bec. Car celle-ci joue le double rôle de couvercle quand la tête est dressée, et de louche quand elle est inclinée vers le sol. C'est de cette façon que l'oiseau drague la vase pour y trouver sa nourriture ; dans le cas particulier, pour recueillir de bonnes bouchées de terre à poterie et les appliquer sur le monticule ébauché avec les pattes.

La *terrine* ainsi construite a la base plus large que la panse : il ne s'agit pas qu'elle bascule entre les jambes de la couveuse. Elle n'a même point de panse du tout ; c'est un cône tronqué terminé au sommet par une cuvette en entonnoir, mais peu profonde. Comme ce nid mesure cinquante centimètres de hauteur environ, la femelle peut s'y asseoir en laissant les deux jambes pendre de chaque côté, ou s'appuyer quand même sur le sol.

Après avoir déposé dans cette coupe, qui ressemble plutôt à un mortier de cuisinier, deux ou trois œufs blancs, elle y appuie son ventre en guise de chaufferette, et demeure là aussi longtemps que c'est nécessaire, avec les relâches indispensables, naturellement. Pour s'encourager à l'immobilité, elle replie en arrière son long cou merveilleusement flexible, parvient sans trop de peine à contourner ses vertèbres en une longue spirale afin de replacer la tête d'aplomb sous l'une ou l'autre de ses ailes. Comme les flamants vivent en grandes troupes au bord des eaux douces ou salées de la région méditerranéenne, c'est un spectacle original et amusant d'assister à leurs poses bizarres et à leur station prolongée sur une seule échasse. On se rend dans le Midi pour voir des choses moins intéressantes que cela.

Quant à l'autre potier que nous avons promis de vous présenter, c'est le *fournier*. Une sorte de grive, qui installe son nid sur les arbres comme la plupart des passereaux, mais le fabrique avec de l'argile presque pure soigneusement malaxée. C'est bien là le caractère essentiel de la terre à poterie, ou bien je n'y connais rien de rien. Quant à cuire cette jarre à deux compartiments, le *fournier* n'en a nul besoin : il a mis dans son kaolin tout ce qu'il fallait pour lui donner la solidité et la cohésion nécessaires. Ayant repéré une large enfourchure, à trois branches, si possible, notre potier y apporte becquée après becquée l'argile qu'il prépare au fur et à mesure, et applique toute chaude de salive. Quand le travail est achevé, après combien de centaines d'allées et venues, le nid se présente comme une grosse boule irrégulière d'environ 20 centimètres de diamètre. Il est ouvert dans sa partie supérieure et muni d'une petite plateforme qui sert de vestibule pour pénétrer par le premier étage dans le nid proprement dit qui constitue le rez-de-chaussée de l'édifice. L'orifice hémisphérique assez bas rappelle absolument la bouche d'un four de campagne ; de là le nom que le peuple a donné au potier emplumé. Et messieurs les savants, trouvant la comparaison justifiée, n'ont rien trouvé de mieux que de lui conserver cette épithète de *fournier* (*furnarius*). P. H.

POUR FORMER LE JUGEMENT

Notes pour une leçon occasionnelle d'antialcoolisme.

Beaucoup de journaux, entre autres l'*Educateur* (voir N° 34 du 19 septembre, page 3, de la couverture) ont publié un dessin suggestif montrant les différentes boissons par ordre de leur teneur en alcool. Comment un maître, désireux de se conformer (pour le canton de Vaud) à la circulaire N° 21, du 21 novembre 1915 et au plan d'études, page 37, troisième paragraphe, peut-il utiliser de façon intéressante un dessin de ce genre ?

Il suffit de placer en parallèle le dessin ci-dessous, qui montre que ce qui importe, c'est la quantité d'alcool absolu absorbé et non la nature de la boisson consommée. Le professeur *Debove* (1845-1920), secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, cité par le professeur Lépine, déclare : « En fait d'alcoolisme, ce qui compte d'abord, c'est la quantité totale d'alcool consommé ; la qualité de l'alcool, les essences qui lui sont ajoutées, le taux de dilution, la manière de boire, pour importantes qu'elles soient, sont des conditions secondaires ».

Voici quelques données que les maîtres pourront utiliser :

Quelle quantité d'alcool pur un homme consomme-t-il par an s'il boit, journallement :

- a) 3 petits verres d'eau-de-vie à 44 % de 0,3 dl. chacun ?
- b) 4 dl. de vin à 10 % ?
- c) 8 dl. de cidre à 5 % ?
- d) 1 l. de bière, soit 3 bocks environ, à 4 % ?

Réponse : dans les quatre cas 14,6 l. d'alcool pur.

Il est facile de représenter graphiquement ces petits calculs.

La Suisse consomme, en chiffres ronds, par an :

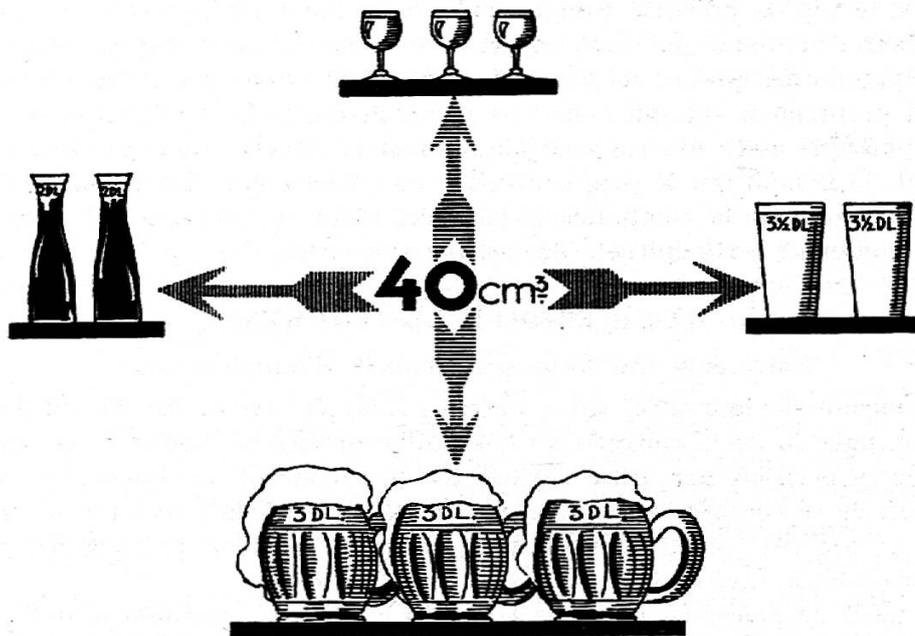
- 250 millions de l. de bière, à 4 % en moyenne.
- 200 millions de l. de vin, à 10 % en moyenne.
- 150 millions de l. de cidre, à 5 % en moyenne.

Quelle quantité d'alcool absolu cela fait-il pour chaque boisson ?

Réponses : Bière : 10 millions de l.
 Vin : 20 millions de l.
 Cidre : 7,5 millions de l.
 Eau-de-vie : 8,8 millions de l.

Représenter graphiquement l'importance respective des récipients qui seraient nécessaires : les comparer à d'immenses gazomètres, plus hauts que des cathédrales.

Le croquis des brasseurs, comme on le voit, peut donner lieu à une intéressante



sante leçon d'arithmétique, et, en même temps — et c'est plus important encore — à un remarquable exercice sur la formation du jugement, ce jugement dont on a tant besoin, spécialement dans notre démocratie. G. F.

DIVERS

CHAUFFAGE DES ÉCOLES

Voici venir la saison qui impose à de nombreux maîtres non seulement un surcroît de travail scolaire, mais l'obligation de chauffer leurs classes. Travail fastidieux, mais nécessaire. Or voici une bonne nouvelle :

La fabrique Berna S. A., à St-Blaise, Neuchâtel, offre à des prix très abordables des installations de chauffage électrique munies des derniers perfectionnements : radiateurs dont la forme, la grandeur, la couleur, la disposition sont exactement étudiées pour donner le maximum de rendement ; enclanchements par unité, ou groupes, etc., etc.

Les écoles de Meinier (Genève), Grengiols (Vâlais), etc., ; les églises de Fully, de Hagenwill, Amriswil (Thurgovie) ; la *Madone del Sasso* viennent d'être équipées par cette maison.

Pour plus amples renseignements, voyez les annonces du présent numéro.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

LE GLOBE TERRESTRE

DE

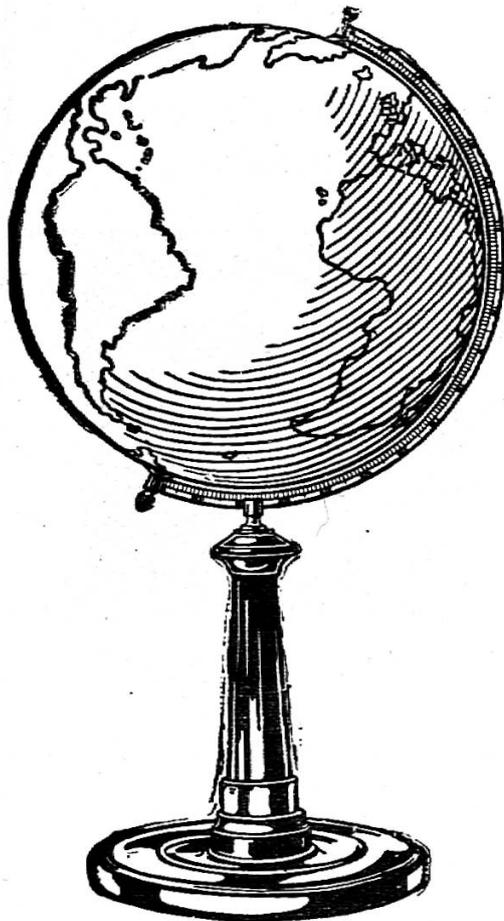
WAGNER ET DEBES

Complètement mis à jour par H. FISCHER

ÉCHELLE DE 1:42 000 000^m

au prix de Fr. 30.—

Ce globe mesure 96 cm. de circonférence et 34 cm. de diamètre. Il porte de nombreuses indications topographiques, montagnes et fleuves, ainsi que les grandes subdivisions politiques des pays et les principales lignes de chemins de fer. Parmi les objets qui peuvent servir à l'enseignement de la géographie, le GLOBE TERRESTRE a une importance toute particulière. N'est-il pas un des moyens les plus suggestifs pour réaliser aux yeux des enfants de simples expériences d'une grande portée?



Cette sphère, montée sur un pied, fait comprendre à l'élève, mieux que des mots, la forme de notre terre, sa situation par rapport au soleil et aux planètes, sa rotation autour de son axe (phénomène du jour et de la nuit), sa révolution autour du soleil (saisons), etc. Cela ne représente-t-il pas précisément les faits élémentaires de la science géographique qu'il est indispensable de fixer dans l'esprit des élèves? Combien est plus vivant, plus actif un enseignement où l'expérience faite par le maître, répétée par les élèves, ajoute un élément concret et même tactile au souvenir visuel.

L'examen de la forme du globe terrestre, de la répartition des terres et des mers, des zones climatiques, des méridiens et des parallèles et de leur utilité comme points de repère à la surface de la terre, de la situation de l'Europe par rapport au monde, de celle de la Suisse par rapport à l'Europe, l'origine du système métrique, etc., voilà quelques-unes des questions qui gagnent infiniment à être abordées quand on dispose de cet admirable instrument de travail qu'est un GLOBE TERRESTRE.

Renseignements
sur le
chauffage électrique

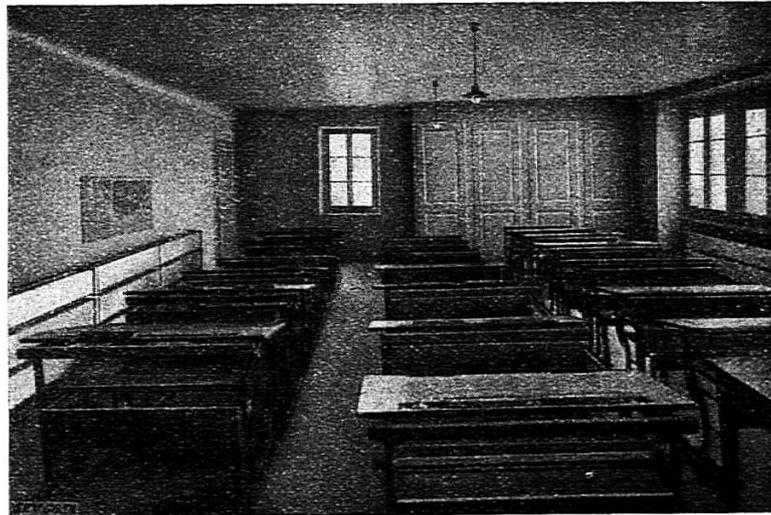
“ ELRADIA ”

auprès de notre
bureau technique

Berna S.A.

Dépt. appareils
électriques

Usine
de
St-Blaise
(Neuchâtel)
Tél. 75.323



**Chauffage
électrique
rationnel**

pour églises, collèges, salles de réunion,
applications industrielles.

**Une bonne annonce, répétée
suffisamment dans le journal
approprié,
sera toujours productive.**

Pour toutes vos annonces, adressez-vous
à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne
Téléphone 27.366

Pour embellir votre Noël :

faites l'achat du recueil de **Poésies et
Dialogues** pour petits et grands

Noël

par **Adolphe Amez-Droz**
Aux Editions des Nouveaux Cahiers

Un volume soigné, format 14/19 cm., sur
beau papier bouffant, **prix Fr. 2.-**

Dans toutes les librairies et chez l'au-
teur, à Villiers 4 (Val-de-Ruz).

Nombreuses poésies inédites de 6-8
lignes à une page et plus, dialogues en
vers et en prose à réciter devant l'arbre.

Grand succès Deux éditions épuisées en quelques jours, une troisième
est actuellement sous presse.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

'CULLY'

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

acteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENNENT DE PARAÎTRE :

Noël des enfants

(67^e année)

Une brochure in-16 avec couverture en couleurs Fr. —.30

Noël de la jeunesse

(64^e année)

Une brochure in-16 avec couverture en couleurs Fr. —.30

Le peintre Ed. Elzingre a dessiné cette année de charmantes couvertures pour ces deux brochures qui s'offrent aux moniteurs et aux monitrices pour les distributions à leurs élèves et dont les titres annoncent la plus belle fête de l'année. Ces dessins sont vivants et gais : un écureuil sur un rameau de noisetier sur l'une, et sur l'autre deux oiseaux sur une branche de sorbier seront certainement appréciés des heureux destinataires. Quant au texte il se compose pour chaque brochure de trois récits. Le *Noël des enfants* contient l'histoire d'une partie de skis, un « Noël dans la lune » qui plaira aux garçonnetts par son caractère fantastique, la troisième histoire s'adresse surtout aux fillettes.

Dans la brochure destinée aux plus grands élèves, on trouvera racontés les débuts de la carrière de Georges Williams, le fondateur de la première Union chrétienne de jeunes gens, puis deux autres récits dont l'un se rapporte aux temps de l'occupation de la Belgique pendant la grande guerre.

Rabais par quantités.

Par	12 exemplaires	fr. —.25	l'exemplaire
»	25 »	» —.24	»
»	50 »	» —.22	»
»	100 »	» —.20	»